

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES
ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES
ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE LA
PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DÉNOMINATION :

La Vendeuse

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

18 rue de la Dame Blanche 25800 CHATELAIN LE DUC

N° SIRET : 51 238 084 00011

Date et lieu Besançon le 03-03-2025

(signature) PRÉSENTÉ PAR
Th. MONVIL N. SIRAT
Cabinet d'Avocats

52 Rue Urbain Leveillé - 25000 BESANCON

Tél: 03 81 82 87 11 - Fax: 03 81 82 87 15
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : 04-03-2025

Il est attesté que, La Vendeuse,

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 04-03-2025

Signature et cachet du Chef de service

Sabine ROUVET
Agent Administratif Principal
des Finances Publiques

Service des Impôts des Entreprises
de BESANCON
Centre des Finances Publiques
Boulevard Charles De Gaulle
25043 BESANCON Cedex
Tél : 03 81 65 65 37
sie.besancon@dgfip.finances.gouv.fr

Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »